



CONTRAT MRH - CALCUL ET RÈGLEMENT DE L'INDEMNITÉ DUE À L'ASSURÉ

Référence : DL396B	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Comprendre pourquoi et apprendre où vérifier les éléments chiffrés, comment les actualiser et identifier les valeurs d'assurances souscrites
- Être en mesure de calculer l'indemnisation et de proposer à l'assuré un règlement en une seule fois ou échelonné dans le temps

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations
e-learning ici >>**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'IFPASS.

Les plus de la formation :

ce module e-learning est consacré au calcul et au règlement de l'indemnité dans le cadre d'un contrat d'assurance multirisque habitation. Nous allons vous guider à travers les différentes étapes qui permettent de déterminer et de verser l'indemnité à l'assuré après un sinistre. De la vérification des garanties, au calcul de l'indemnité, en passant par les plafonds et franchises, nous vous donnons toutes les clés pour bien comprendre le processus. et maîtrisez le règlement des indemnités dans le cadre d'un contrat MRH !

PROGRAMME

- A. Vérification des plafonds de garanties et franchises avec indexation
- B. Identification des valeurs d'assurance souscrites par nature de biens endommagés et leurs modalités d'indemnisation
- C. Procéder aux calculs pour une indemnisation finale

Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

- Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez !

Comment cette formation est-elle validée ?

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

- Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ... ;
- Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;
- Téléchargé et consulté le support de conférence ;
- Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique
- Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance d'au moins 15 heures annuelles, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2^e du Code des assurances).

Personnalisation parcours :

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocooners, est là pour y

répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté".
Vous avez dit webcocooner ? Tout à fait ! Le webcocooner est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

PUBLIC

Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de comprendre les sinistres dommages aux biens.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Aucun prérequis spécifique n'est requis, des connaissances de base en assurances de personnes sont néanmoins souhaitables.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
 - Chrome (2 dernières versions majeures)
 - Firefox (2 dernières versions majeures)
 - Edge (2 dernières versions majeures)
 - Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)
- Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels :

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 06/02/2026 à 11:58